



Date de dépôt : 3 octobre 2022

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 12041 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 francs en faveur de la Ville de Carouge, pour la reconstruction du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève

Rapport de Rémy Pagani (page 3)

Projet de loi (13154-A)

de bouclement de la loi 12041 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 francs en faveur de la Ville de Carouge, pour la reconstruction du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 12041 du 2 juin 2017 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 francs en faveur de la Ville de Carouge pour la reconstruction du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	10 000 000 francs
– Dépenses brutes réelles	10 000 000 francs
Non dépensé	0 franc

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Rapport de Rémy Pagani

Le présent rapport se veut un résumé de cette belle réalisation qui a été porté durant des années par nombre d'acteurs culturels carougeois, mais aussi genevois. Il s'agit ici de rendre hommage aux directeurs qui se sont succédé et qui ont porté le projet puis suivi sa réalisation, notamment Jean Liermier. La collectivité genevoise les en remercie vivement une fois encore. Le présent bouclage de crédit met un terme pour les finances cantonales à cette aventure humaine. Ainsi, Genève pourra faire face aux enjeux culturels avec deux théâtres d'envergure que sont la Comédie et le Théâtre de Carouge sans oublier les nombreux autres théâtres qui ont été construits ces 40 dernières années.

Objectif de la loi de subventionnement 12041 votée en 2017

Le Théâtre de Carouge ne répondait plus aux critères de fonctionnement d'un théâtre. De ce fait, ce crédit au titre de subvention cantonale d'investissement a permis de soutenir la Ville de Carouge et le Théâtre de Carouge dans la reconstruction du bâtiment principal du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève (ci-après : TCAG), ainsi que d'en faciliter l'exploitation en réunissant l'ensemble des lieux de représentation et de travail sur le même site.

Le Centre communal de Carouge a été construit en 1972 au 39 de la rue Ancienne à Carouge et comprenait la salle des fêtes, ainsi que le bâtiment principal du TCAG dont la création date de 1958.

Le TCAG, théâtre d'accueil et de création axé principalement sur les textes classiques, s'est imposé comme l'une des scènes de référence du canton, en complémentarité avec la Comédie de Genève, plutôt axée sur les écritures plus contemporaines. C'est pourquoi le Grand Conseil a voté une somme de 10 millions de francs en 2017 pour aider à la démolition-reconstruction de ce bâtiment emblématique de notre canton et de la commune de Carouge.

Audition des personnes qui ont suivi le projet

- *M^{me} Céline Papasavvas, cheffe de projets, OCBA, DI*
- *M^{me} Isabelle Gattiker, directrice générale de l'Office cantonal de la culture et du sport, DCS*
- *M. Philippe Waller, chargé des nouvelles constructions, commune de Carouge*

M^{me} Papasavvas rappelle que l'Etat a versé 10 millions de francs de subvention à la ville de Carouge pour ce théâtre, conformément à la loi votée.

A l'appui d'un PowerPoint figurant en annexe M. Waller explique que le théâtre est en exploitation actuellement. Le chantier s'est déroulé dans des conditions peu favorables, avec le covid et les aléas liés aux matériaux, mais globalement, le projet s'est très bien passé. Le coût prévu du théâtre était de 53 995 000 francs et le coût final est à 54 400 000 francs, soit un dépassement de 405 000 francs, dont 300 000 sont dus à des mesures covid. Sur le financement initial, Carouge était aidée par l'Etat avec une subvention de 10 millions de francs, mais a aussi reçu 13 millions de la Fondation du Théâtre de Carouge et 7 millions de l'ACG, via le Fonds intercommunal. Le théâtre est dans un centre communal comprenant également une salle des fêtes, qui devait aussi être rénovée. Il a été voté en même temps un crédit de rénovation de la salle des fêtes, à hauteur de 10 200 000 francs. Le volume SIA 416 du bâtiment du théâtre est de 49 000 m³ ; divisé par le coût CFC 2, honoraires inclus, de 33 870 000 francs, cela fait 691 francs par m³ hors taxes. C'est dans la fourchette des constructions standard pour les équipements publics. C'est un bâtiment très technologique, avec énormément d'installations, ce qui renchérit beaucoup le coût. Le mandataire principal est PONT12 architectes SA, qui a gagné le concours fait sur la base SIA 142 en décembre 2012. Le maître d'ouvrage est la Ville de Carouge et son service constructions, entretien et sports. Il souligne l'importance de l'utilisateur dans le projet, à savoir le Théâtre de Carouge, via sa fondation et sa direction. Celui-ci a été un pivot et a alerté la Ville de Carouge au sujet de son besoin d'agrandir les équipements et de les moderniser. Le Théâtre de Carouge a énormément travaillé sur le cahier des charges du projet. Il y a eu un partenariat efficace des trois entités, à travers un COPIL, un CODIR, et le suivi de chantier et administratif. Plus de 80 entreprises ont travaillé sur le projet et ont été sélectionnées selon les procédures AIMP.

Concernant les grandes échéances du projet, il y a eu janvier 2011, avec le lancement du concours à deux degrés par la Ville de Carouge. En avril 2017, l'autorisation de construire était en force. En février 2018, le début des travaux a été lancé. Le gros œuvre s'est terminé en septembre 2019. Le démarrage des travaux s'est très bien passé, puis il y a eu le covid avec un arrêt de chantier. Pour un arrêt d'un mois, il a fallu 8 à 9 mois pour récupérer le rythme initial. Fin 2021, l'inauguration a eu lieu, et en janvier 2022, la première représentation. Il rappelle les enjeux autour de cette rénovation : importance du TCAG dans le paysage culturel genevois (rayonnement, diversité du public), besoin de mettre à jour la technique, mise aux normes énergétiques et de sécurité. Il a été décidé de reconstruire le théâtre plutôt que de seulement le rénover, car les coûts de rénovation approchaient ceux de reconstruction. Un autre argument était que l'ancien théâtre ne comprenait pas l'administration ni

d'espace pour stocker les costumes (4000 pièces) et pour des ateliers. Enfin, il fallait adapter les conditions d'exploitation au numérique ; avec la numérisation, on arrive à faire tenir un spectacle dans une clé USB, selon une certaine standardisation, ce qui est important pour exporter ou importer une pièce.

Avant la construction, il y avait le théâtre, la salle des fêtes et le parking. Une tentative paysagère avait été faite sur le parking, mais cela n'était pas une réussite, car cela représentait un vaste espace au centre de Carouge qui n'était pas exploité. Le nouveau projet conserve la salle des fêtes et l'esplanade. Pour construire un théâtre plus gros, il a fallu construire sur le parking. Un élément décisif du projet lauréat porte sur la disposition de la cage de scène, en réponse à une demande spécifique des utilisateurs. Le théâtre comprend un espace d'accueil du public avec un accès direct aux deux salles principales. Il compte également divers ateliers. L'originalité du projet est d'avoir en plein cœur la halle de montage, qui reçoit l'éclairage naturel grâce à une grande verrière. Au premier étage, il y a notamment la partie administrative et des espaces pour les techniciens.

Les architectes ont proposé d'utiliser de la brique traditionnelle pour le bâtiment : un choix coûteux et audacieux, mais qui favorise l'intégration du bâtiment dans le paysage et le quartier. Au niveau énergétique, c'est du chauffage à gaz en attendant le raccordement au CAD. Il y a 7 centrales de ventilation pour le théâtre et un groupe de production de froid, ce qui était absolument nécessaire ; pour compenser cette production de froid, ils ont réalisé une centrale photovoltaïque en toiture de 160 m². Ce bâtiment excède les critères énergétiques de Minergie Plus. Les points forts de la réalisation sont d'abord l'amélioration des conditions d'accueil du public : bonne vision et acoustique, accessibilité PMR et personnes malentendantes et malvoyantes, et les deux salles sont opérationnelles simultanément. Un autre point fort est l'amélioration des conditions de travail, notamment grâce à la verrière qui dispense une lumière naturelle très généreuse. Enfin, le bâtiment a une transparence importante, avec beaucoup de surfaces vitrées. Cette transparence était aussi une volonté du théâtre de rendre visible son activité. Enfin, il y a une haute fonctionnalité (proximité scènes et ateliers, stockages, importance du numérique, techniques apparentes : émergence d'une esthétique technique, contrastante avec les matériaux nobles utilisés dans la construction du bâtiment).

Un commissaire d'Ensemble à Gauche revient sur la question des normes énergétiques. Il demande s'ils ont isolé le coût de Minergie Plus et combien cela leur a coûté de plus par rapport à la norme THPE imposée par le canton.

M. Waller répond qu'ils n'ont pas précisément fait ce calcul, mais ils ont bénéficié de fonds pour améliorer les conditions énergétiques du bâtiment et pour la centrale photovoltaïque. Cet argent a servi à financer les extras permettant d'atteindre ces standards Minergie Plus. Ils ont aussi expérimenté une nouvelle façon de travailler avec l'OCEN : plutôt que de déposer un dossier et d'avoir à réviser ensuite les éléments énergétiques, ils ont travaillé en collaboration avec eux, exploré différentes hypothèses et sélectionné les plus réalistes techniquement et financièrement. Ainsi, au moment de déposer le dossier d'autorisation de construire, l'OCEN était au courant des choix réalisés, et le dossier est passé très facilement. C'est dans ce cadre qu'ils sont allés plus loin que ce qui était demandé, sachant qu'ils avaient aussi des éléments moins favorables, comme la production de froid ou l'utilisation importante d'électricité dans le théâtre.

Un commissaire du parti des Verts demande si les poids lourds peuvent accéder au théâtre pour la livraison de décors.

M. Waller répond par l'affirmative. La livraison se fait depuis l'arrière, côté rue Joseph-Girard.

Un commissaire du PLR observe que ce projet est magnifique et que le théâtre peut opérer dans des conditions idéales. Il souligne l'importance du fait que les spécialistes métiers et utilisateurs aient été écoutés dans ce projet, ce qui a grandement contribué à sa réussite. Le fait que Jean Liermier ait pu développer le projet avec les architectes et exprimer clairement ses besoins est très bénéfique.

M. Waller répond que c'est pour cette raison qu'il a souligné l'excellente collaboration sur ce projet. Les architectes étaient aussi très pointus et investis. Ils n'avaient pas un ego qui entrerait en contradiction avec les besoins des utilisateurs. Le directeur technique du théâtre allait constamment vérifier sur le chantier que tout soit bien mis en place et corresponde aux besoins. C'est une chose que les architectes ne pouvaient pas faire, il faut vraiment un expert métier pour cela.

Un commissaire du MCG salue l'explication quant à l'utilisation de la brique, qui n'est pas seulement un parement et permet de comprendre la dynamique du bâtiment. Il félicite également la tenue du budget et des coûts. Il exprime cependant un regret par rapport au restaurant, qui fonctionne actuellement à petit régime.

Votes

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13154 :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. 1 pas d'opposition, adopté

Art. 2 pas d'opposition, adopté

3^e débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13154 :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13154 est accepté.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, le rapporteur vous invite à voter le présent bouclement de crédit sans dépassement.



Projet de loi de bouclage de la loi N° 12041 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 francs en faveur de la Ville de Carouge, pour la reconstruction du Théâtre de Carouge - Atelier de Genève (TCAG)

PL 13154

Présentation en Commission des Travaux du Grand Conseil
13 septembre 2022

Intervenants:

Pour la commune de Carouge

M Philippe Waller, architecte, Ville de Carouge

Pour le DJ

Mme Céline Papasavvas, cheffe de projets, DCO-OCBA

Pour le DCS

Mme Isabelle Gattiker, Directrice Générale, OCCS



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE



VILLE
DE
CAROUGE

Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

07/09/2022 - Page 1

Aspects financiers

Au terme de la réalisation, les dépenses enregistrées sur les comptes de la loi 12041 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de **10 000 000 francs** sont conformes au montant voté.

Ce montant représente 18.38% du coût total de la reconstruction, à savoir 54 400 000 francs.

Le financement a été pris en charge de la manière suivante :

- 13 000 000 francs : Fondation du Théâtre de Carouge (fonds privés)
- 7 000 000 francs : ACG, via le Fonds intercommunal (crédit voté le 30.11.16)
- 24 400 000 francs : Ville de Carouge (crédit voté le 21.02.17)
- 10 000 000 francs : canton de Genève (PL 12041)

De plus, la Ville de Carouge a pris en charge la rénovation de la salle des Fêtes attenante au Théâtre, soit 10 200 000 francs.



Organisation

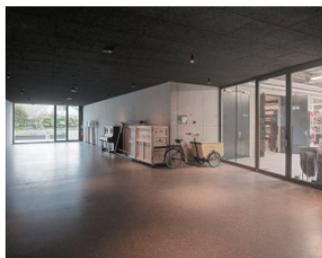
- Mandataire principal : PONT12 architectes SA
- Maître d'ouvrage : Ville de Carouge / Service constructions, entretien et sports
- Utilisateur : Théâtre de Carouge – Atelier de Genève (TCAG)

Partenariat efficace des trois entités, complémentaires pour :

- Portage du projet et programmation : Ville de Carouge / TCAG
- Validations du projet : CODIR Ville de Carouge / TCAG
- Suivi de chantier : PONT12 / TCAG en support pour l'équipement scéno
- Suivi administratif : Ville de Carouge / PONT12

Construction :

- + de 80 entreprises sélectionnées
selon les procédures AIMP



Grandes échéances

janv. 2011 : Lancement du concours à deux degrés par la Ville de Carouge

avril 2017 : Autorisation de construire en force

fév. 2018 : Début des travaux

sept. 2019 : Fin du Gros Œuvre

janv. 2022 : Mise en service et première représentation

Ancien théâtre en 2017 ▼



Inauguration nov. 2021 ▼



Nouveau théâtre en 2022 ▼



Rappel des enjeux

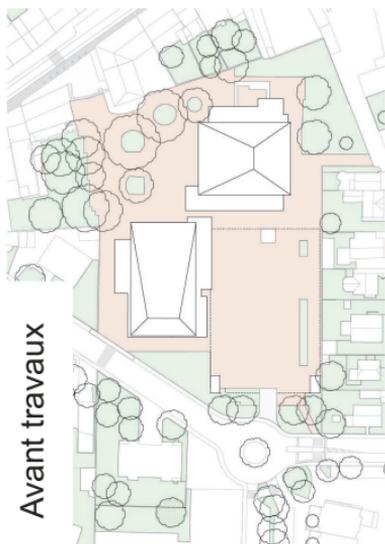
Importance du TCAG dans le paysage culturel genevois (rayonnement, diversité du public) :

- Nécessité de rénover le Centre communal de Carouge, soit la salle des fêtes et le Théâtre, bâtiment principal du TCAG
- Rationnaliser la structure du TCAG, en réunissant sur un même site l'ensemble de ses activités
- Conserver les surfaces d'activités menacées par une fin de bail locatif pour rester un théâtre de création
- Adapter les équipements scéniques au nouvel environnement numérique

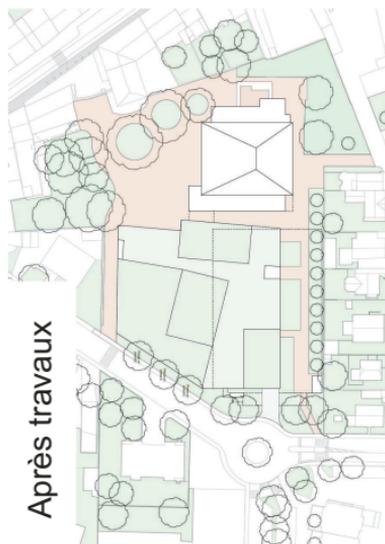
07/09/2022 - Page 5

Situation Centre communal

Salle des Fêtes + Théâtre



Salle des Fêtes : Restauration
Théâtre : Reconstruction



07/09/2022 - Page 6

Programme

- Surfaces : 5'800m² SBP
- Grande salle / petite salle / répétition : flexibilité
- Ateliers : soutien à la création
- Circulation interne : fluidité

Rez de chaussée

1^{er} étage

07/09/2022 - Page 7

Programme

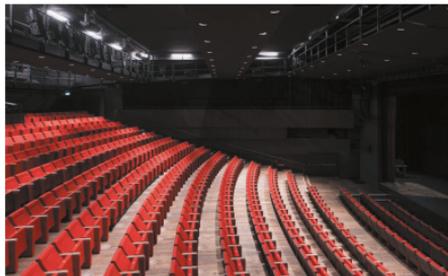


Petite salle ▲

Répétitions ▼



Grande salle ▲ ▼



Programme

- Volumétrie et matérialité du bâtiment : enjeux de l'intégration
- Concept énergétique : THPE, PAC, panneaux solaires
- Développement durable : aménagements extérieurs, éclairage

Façade sud ▼



Façade nord-est ▼



07/09/2022 - Page 9

Points forts de la réalisation

Amélioration des conditions d'accueil du public :

- Accès au bâtiment
- Foyer / bar
- 2 salles opérationnelles simultanément
- Vision, acoustique et confort d'assise
- Accès PMR et soutien aux handicapés

Grande salle ▼



Foyer ▼



07/09/2022 - Page 10

Points forts de la réalisation

Amélioration des conditions de travail :

- Organisation des espaces de travail des comédiens, des techniciens, des administratifs
- Lumière naturelle
- Acoustique
- Transparence

Halle de montage ▼



Atelier de production décors ▼



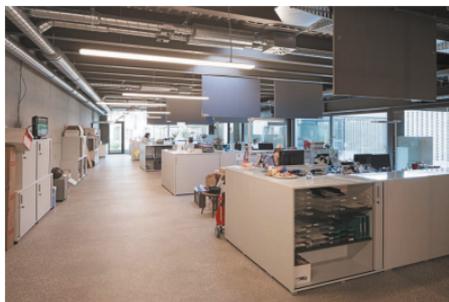
07/09/2022 - Page 11

Points forts de la réalisation



Atelier techniciens ▲

Loge artistes ▼



Administration ▲

Bar du Foyer ▼



Points fort de la réalisation

Haute fonctionnalité :

- Proximité scènes et ateliers
- Stockages
- Équipement scénique : importance du numérique
- Techniques apparentes : émergence d'une esthétique

Scène de la Grande salle ▼



Cage de scène ▼



07/09/2022 - Page 13



Nous vous remercions de votre attention.

07/09/2022 - Page 14